

**Décision DEC111674DR11  
portant nomination de Laura BARUS  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)**

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC11A011DSI portant renouvellement l'unité propre de service n° 3390

**Vu** la décision n° DEC11A011DSI nommant Monsieur Patrice FONTAINE directeur de l'unité de service n° 3390

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 21 avril 2011

Considérant que Melle Laura BARUS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

#### Article 1

Melle Laura BARUS, Assistant ingénieur  
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3390 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011

Melle Laura BARUS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laura BARUS est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 2 mai 2011

Le directeur de l'unité

(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS